

Thibaud ARNAULD DES
LIONS
Directeur des achats

Angers, le 30 septembre 2025

Envoi par la plateforme www.marches-publics.gouv.fr

Cellule Juridique des
Contrats du GHT 49
CJCGHT49@chu-angers.fr

Affaire suivie par :
Sophie Caillé
Sophie.caillé@chu-angers.fr

P.J. : dossier de
consultation

LETTRE DE CONSULTATION

EXPERTISE DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS) POUR LA F3SCT DU CHU ANGERS

Marché à procédure adaptée (articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du C.C.P.)

Le Centre Hospitalier Universitaire d'Angers, en sa qualité d'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire du Maine-et-Loire (« GHT 49 ») organise une consultation pour l'attribution d'un marché ayant pour objet la réalisation d'une expertise des risques psychosociaux pour la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (ci-après la « F3SCT ») du CHU d'Angers.

Les caractéristiques du marché et le descriptif des prestations attendues figurent dans les documents de la consultation ci-joints.

Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché, contient les pièces suivantes :

- Le contrat « Conditions Générales d'Achat » (C.G.A.),
- L'annexe « Cahier des Clauses Techniques Particulières » (C.C.T.P),
- L'annexe « Note de procédure pour les réponses dématérialisées »,
- L'annexe « Nommage des fichiers »,
- Les formulaires de candidature DC1 et DC2.

L'annexe « Cahier des Clauses Techniques Particulières » (C.C.T.P) est remise au candidat sur demande auprès de l'Acheteur sur la plateforme www.marches-publics.gouv.fr

Contenu de l'offre

Le candidat remet à l'appui de son offre

- Le contrat CGA complété et signé (cadres B et E),
- Un mémoire technique décrivant :
 - la méthode proposée pour la réalisation des prestations avec le détail des entretiens individuels et collectifs envisagés,
 - le devis détaillé précisant le temps passé pour chaque intervenant et ce à chaque étape de la mission est fourni par le titulaire dans son offre,
 - les références de la société pour des missions similaires, et les CV nominatifs des consultants affectés à la prestation,
 - le calendrier prévisionnel.
- Les copies des différentes certifications attestant que l'opérateur économique est habilité pour conduire les expertises F3SCT au sens de l'article R.253-54 du code général de la fonction publique, et copie des certifications ISO 9001.

Les documents remis devront être rédigés ou traduits en langue française.
L'offre doit nécessairement être exprimée en EURO.

La signature de l'offre est souhaitable mais non obligatoire au stade du dépôt de l'offre. En revanche, le candidat déclaré attributaire devra signer son offre électroniquement si l'Acheteur le lui demande.

Contenu de la candidature

Au titre de sa candidature, le candidat complète en ligne le formulaire D.U.M.E. ou remet les formulaires de candidature DC1 et DC2 (ci-joints), en mentionnant le chiffre d'affaires de sa société sur les trois dernières années, et l'indication de l'effectif total de celle-ci.

Avant l'attribution

Le candidat pressenti pour être attributaire du marché devra également remettre, si ces pièces ne figurent pas dans sa réponse, un dossier administratif comprenant :

- Pour les candidats établis en France, le numéro unique d'identification de l'entreprise (numéro SIRENE délivré par l'INSEE) ou, pour un candidat étranger, un document délivré par l'autorité administrative ou judiciaire compétente de son pays d'origine ou d'établissement attestant de l'absence de cas d'exclusion,
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité,
- Les certificats délivrés par les administrations compétentes indiqués aux articles 1 et 2 de l'annexe 4 du code de la commande publique, prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites (attestation fiscale à jour au 31 décembre de l'année écoulée et attestation URSSAF prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale datant de moins de six mois),
- La copie du ou des jugements prononcés lorsque le candidat est en redressement judiciaire.

Le candidat n'est pas tenu de fournir les documents justificatifs qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Jugement des offres

Le choix de l'attributaire s'effectuera sur la base des critères indiqués ci-dessous :

Critère n° 1 - Prix des prestations : 30 points

Critère n° 2 - Valeur technique de l'offre : 70 points

- Composition de l'équipe projet - Adéquation des profils, expériences, références dans des missions similaires en milieu hospitalier ou dans des environnements à fortes tensions /restructurations (40 points) ;
- Méthodologie et organisation du projet (30 points).

L'analyse des offres sera effectuée par un groupe de travail composé de l'acheteur, de représentants du pôle politique sociale (DRH), et de deux représentants du personnel, membres de la F3SCT et désignés en séance.

Variantes

Les variantes sont autorisées : Oui Non

Négociation

Une négociation pourra être engagée après réception de l'offre avec le ou les candidats mieux-disant. L'acheteur se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché sans négociation, sur la base de l'offre initiale.

Date limite de remise des plis : 20/10/2025 à 17H00.

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Mode de remise des plis

Le candidat doit impérativement remettre sa réponse par voie dématérialisée.

Le pli devra être remis **exclusivement sur le profil acheteur** suivant : <https://www.marches-publics.gouv.fr> (voir note de procédure ci-jointe) avant la date et l'heure limite de réception des offres. Aucune autre forme de transmission par voie électronique (par exemple, par courrier électronique) ne sera acceptée.

Le dossier remis doit contenir la candidature et l'offre.

La signature électronique de l'offre pour le candidat attributaire est obligatoire.

Le candidat doit impérativement renseigner une **adresse courriel valide** lors de la création de son profil utilisateur sur la plateforme www.marches-publics.gouv.fr afin de recevoir les différents courriers et notifications. Seule cette adresse fera foi. Le candidat s'engage en cas de modification de celle-ci à avertir l'acheteur dans les plus brefs délais.

L'accès au réseau et le recours à la signature électronique sont aux frais du candidat.

Pour les modalités pratiques de constitution, de transmission des plis et de signature par voie électronique, le candidat devra se conformer aux dispositions indiquées dans les deux annexes jointes à ce courrier (« note de procédure pour les réponses dématérialisées » et « nommage des fichiers »).

Confidentialité des informations

L'exposé du contexte social dans lequel interviendra le candidat retenu, qui figure dans les pièces de la consultation, est considéré comme confidentiel au sens de l'article 5 du CCAG Prestations Intellectuelles.

Les candidats doivent veiller à ne pas divulguer ce contenu à des tiers qui n'ont pas à en connaître.